



La SNSM recrute son

Inspecteur général pour l'Atlantique

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est une association loi 1901, fondée en 1967, reconnue d'utilité publique le 30 avril 1970 et Grande Cause Nationale 2017.

La mission sociale de la SNSM comprend : le sauvetage en mer - la formation, le suivi et le placement des équipes de surveillance et de sécurisation des plages, et la prévention.

Le dispositif opérationnel de la SNSM s'étend le long du littoral, en métropole et outre-mer. Il comprend 218 stations de sauvetage, dotées de moyens nautiques performants. Par ailleurs, depuis 32 centres de formations et d'interventions, la SNSM forme et place chaque année sous la responsabilité des communes du littoral, environ 1 300 Nageurs Sauveteurs, chargés de la surveillance et de la sécurité des plages. La SNSM, dont le Siège social est à Paris, dispose également d'un Pôle National de Formation à Saint Nazaire et de deux ateliers de réparation à Saint Malo et Palavas-les Flots.

La SNSM est propriétaire d'une flotte de 450 bateaux.

Au total, environ 8 000 bénévoles, sauveteurs embarqués, nageurs-sauveteurs ou administratifs composent la SNSM dont le support des activités est assuré par un siège d'environ 80 salariés.

Le budget de la SNSM s'élève à 30 millions d'euros pour le fonctionnement et à 10 millions d'euros pour les investissements. L'essentiel des ressources de la SNSM est d'origine privée (80%) et provient de la générosité des donateurs particuliers et des mécènes.

L'inspecteur Général pour Atlantique (IGA)

Il est chargé de la zone Atlantique / Manche Ouest qui s'étend de Cancale à Hendaye, soit, 70 stations de sauvetage permanentes réparties sur 10 départements.

Compte tenu de l'étendue de la zone sous sa responsabilité, l'Inspecteur général pour l'Atlantique se verra adjoindre un inspecteur général délégué, basé en région et chargé d'un périmètre géographique prédéfini.

Environnement du poste

L'inspecteur général pour l'Atlantique (IGA) est intégré au sein d'une inspection générale qui compte 3 membres.

L'inspection générale est assistée d'un adjoint et d'un secrétariat.



Fonctions principales

L'IGA est responsable devant le Président de la SNSM du fonctionnement des stations permanentes des sauveteurs embarqués et du maintien en condition opérationnelle au personnel et au matériel des unités de sauvetage. Il lui rend compte du déroulement des opérations de sauvetage.

Il propose au Président de la SNSM la désignation des cadres des stations de sauvetage (présidents, patrons titulaires et trésoriers).

Avec l'aide des délégués départementaux (9 dans la zone Atlantique) dont il est l'interlocuteur permanent, il est le représentant du président de la SNSM auprès des préfets maritimes ainsi que des élus locaux.

L'IGA détermine, en relation avec le Directeur général, la direction technique et les stations, les besoins opérationnels et de soutien nécessaires à la mission de sauvetage. En relation avec la direction financière, il sollicite les collectivités territoriales concernées pour obtenir les subventions nécessaires au renouvellement et à l'entretien des moyens de sauvetage et des infrastructures des stations.

Il fixe les qualifications requises et les objectifs de formation des sauveteurs embarqués.

Il conduit des analyses après accidents si besoin, sur la flotte dont il a la charge et propose des actions correctives et préventives.

Contraintes fonctionnelles du poste

Le poste, à plein temps, est à Paris (8 cité d'Antin, Paris IXème) avec de nombreux déplacements sur le littoral, parfois le samedi.

L'inspecteur général doit avoir une bonne expérience de la navigation maritime qui doit le rendre crédible auprès des stations de sauvetage.

Il doit posséder de solides capacités à animer un réseau de bénévoles.

Il doit être très disponible et être capable de s'adapter au rythme de travail des bénévoles, notamment le samedi.

Contact : philippe.bacquet@snsn.org